

Laval, le 06/02/2024

Objet : Convocation stage départemental 6 Mars 2024

Destinataires :
M7 / M9 / M11

Bonjour,

La Commission Technique Départementale a le plaisir de t'annoncer que tu as été retenu(e) pour participer à un stage départemental qui se déroulera **le 6 Mars 2024**.

Il aura lieu au complexe sportif de L'huissierie, en externat (10h00/17h00) : il est donc nécessaire d'amener ton pique-nique pour le repas du midi, une grande bouteille d'eau ainsi qu'une tenue de sport adaptée au volley-ball.

Tu trouveras, ci-dessous, le coupon-réponse à renvoyer au comité accompagné :

- De l'autorisation parentale signée par tes parents,
- du règlement financier qui est de **11 euros** (possibilité de payer en chèque, espèces, Coupons Sport ou Chèques Vacances, Virement ou via HelloAsso)

Ce coupon est à renvoyer **pour le Vendredi 23 Février 2024, dernier délai**.

Quelques rappels concernant les stages :

- **Tout jeune participant à un stage CRE se doit d'être présent en stage départemental (au moins une journée sur les deux)**
- **Exception : si le stage CRE est en même temps que le stage départemental ou le lendemain, le stagiaire pourra être exempté pour le stage départemental**
- **Les réponses aux convocations sont obligatoires qu'elles soient positives ou négatives.**
- **Si le comité ne reçoit pas de réponse, le jeune ne sera plus convoqué.**
- **Le comité ne procédera à aucun remboursement**
- **La participation aux stages de sélections départementales n'entraîne pas automatiquement une sélection dans l'équipe qui participera à la compétition.**
- **Pour participer aux interdépartementaux, il faut avoir participé au moins à une journée de stage (sauf accord préalable de l'entraîneur du stage)**

Les interdépartementaux des catégories M12F et M13G sont qualificatifs pour les mini-volleyades (championnat de France des sélections départementales). En cas de qualification d'une sélection mayennaise, le comité de la Mayenne se réserve le droit de demander une participation financière aux familles jusqu'à hauteur de 75€/joueur(se). Le montant de cette participation dépendra du lieu de la compétition, les subventions et les possibilités budgétaires pour le comité de Mayenne volley 53, En cas de difficulté d'une famille pour participer financièrement au mini-volleyades, le comité de la Mayenne de volleyball étudiera au cas par cas chaque situation.

Dates interdépartementaux :

- **M11 : 25 Mai 2024 à EVRON (matches retours)**
- **M12F / M13G et M14 F / M15 G : 23 ou 24 Mars 2024 en Loire Atlantique**

Amitiés sportives.

La Commission Technique Départementale

Comité Mayenne Volley Ball
Maison des Sports
109 bis avenue Pierre de Coubertin
53000 LAVAL

02 43 67 07 25
secretariat@comitevolley53.fr
www.comitevolley53.fr
Facebook : Comité Mayenne Volley Ball

COUPON-REPONSE A RENVOYER AU COMITE AVANT LE VENDREDI 23 FEVRIER 2024

NOM / PRENOM : _____

CLUB : _____

Participera au stage du 6 Mars 2024

Ne participera pas au stage du 6 Mars 2024

↳ *Motifs* : _____

Mon règlement financier :

Espèces

Chèque

Coupon Sport / Chèques Vacances

Virement

HelloAsso : <https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-de-volley-ball-de-la-mayenne/adhesions/stages-departementaux-volley-ball-6>

Comité Mayenne Volley Ball
Maison des Sports
109 bis avenue Pierre de Coubertin
53000 LAVAL

02 43 67 07 25
secretariat@comitevolley53.fr
www.comitevolley53.fr
Facebook : Comité Mayenne Volley Ball